

DEPARTEMENT DE LOIRE-ATLANTIQUE

-----

Commune  
de  
BLAIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU 25 FÉVRIER 2016

L'an deux mille seize, le vingt-cinq Février, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BLAIN, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BUF, Maire de BLAIN.

**DATE DE CONVOCATION** : 19 Février 2016.

**NOMBRE DE CONSEILLERS** : EN EXERCICE : 29 – PRESENTS : 24 – REPRESENTES : 5.

**PRESENTS** : M. BUF Jean-Michel, Mmes GUIHOT Nathalie et GUIHO Marie-France, M. POINTEAU Jean-Luc, Mme DUBOURG Yolande, M. CAILLON Philippe, Mme LE BORGNE Véronique, MM. FLIPPOT Jacky, RICARD Jean-François et CODET Stéphane, Mme AUBRY Sylvie, M. BROUTIN Ludovic, Mme CAMELIN Christine, M. COLIN Arnaud, Mmes GILLET Maryline et GUINEL Marie-Jeanne, M. MORMANN Nolann, Mmes ORDRONNEAU Séverine et PELÉ LEGOUX Laurence, MM. PLANTARD Thierry, PLUMELET Jean-Luc, PONTAC Serge et RICARDEAU James et Mme SCHLADT Rita.

**EXCUSES** : M. MORMANN Cédric (*pouvoir à M. MORMANN Nolann*), Mme COOREVITS Catherine (*pouvoir à M. BROUTIN Ludovic*), Mme DENIEL Brigitte (*pouvoir à M. COLIN Arnaud*), Mme GUILLAUME Marie-Hélène (*pouvoir à Mme GUIHO Marie-France*) et Mme POYER Audrey (*pouvoir à Mme PELE LEGOUX Laurence*).

**SECRETAIRES DE SEANCE** : Mme ORDRONNEAU Séverine et M. COLIN Arnaud.

<b>OBJET :</b>	<i>Don d'une terre agricole à la Commune.</i>
----------------	---

N° 2016 / 02 / 19

*Madame Janine PEROLO a fait parvenir un courrier à la ville de BLAIN l'informant de sa volonté de lui donner un terrain que lui avait légué Madame Jacqueline BIDEZ sa sœur,*

*Ce don porte sur un terrain agricole cadastré section YK numéro 73 d'une superficie de 4.720 m<sup>2</sup>, situé en bordure du Chemin Rural n° 29 dit de la Baconnière à Saint Emilien de Blain et classé en zone A agricole au Plan Local d'Urbanisme de la Commune de BLAIN,*

*Conformément à l'article L 2242-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal est compétent pour statuer sur les dons et legs faits à la Commune et doit se prononcer sur l'acceptation de ce don, Considérant qu'il y a lieu, dans l'intérêt de la Commune, d'accepter ce don en l'absence de conditions contraignantes,*

*Considérant que ce terrain agricole pourra dans l'avenir servir d'échange avec des terrains intéressants dans un autre secteur de la Commune.*

*Considérant qu'à l'issue de la donation, il sera nécessaire que l'acte établi par un notaire soit publié à la conservation des hypothèques. Cet acte en vertu de l'article 794 du Code Général des impôts sera exonéré des droits d'enregistrement mais pas des frais de notaire.*

*Vu le Code Général des Collectivités Territoriales  
Vu l'avis favorable de la Commission Urbanisme – Agriculture – Travaux réunie le 20 Janvier 2016.*

.../...

*Vu la note de synthèse adressée à l'ensemble des conseillers municipaux à l'appui de leur convocation.*

*Après en avoir délibéré,*

*Le Conseil Municipal :*

*ACCEPTTE le don d'un terrain agricole cadastré section YK numéro 73 d'une superficie de 4.720 m<sup>2</sup>, situé en bordure du Chemin Rural n° 29 dit de la Baconnière à Saint Emilien de Blain, évalué à 700 euros (sept cents Euros).*

*PRECISE que l'acte notarié sera rédigé en l'Etude de Maîtres POISSON, GROSSE et DUMONT, Notaires associés à Paris.*

*AUTORISE Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous actes, documents et pièces se rapportant à ce don.*

*PREND ACTE que les frais liés à l'acte notarié correspondant seront à la charge de la Commune.*

Vote : Unanimité.

Extrait certifié conforme,  
Fait et affiché en Mairie de BLAIN,  
Le 29 Février 2016,  
Le Maire,



Accusé de réception en préfecture  
044-214400152-20160225-CM-2016-02-19-  
DE  
Date de télétransmission : 29/02/2016  
Date de réception préfecture : 29/02/2016

Office du Conseil municipal du 25 Février 2016  
Délibération n° 2016 / 02 / 19